

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 2 mai 2022, à l'adoption du règlement suivant :

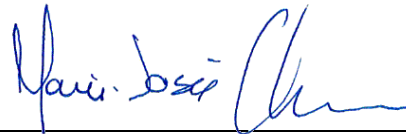
- Règlement n° 306-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement no RRU3-2012 et le Règlement de zonage no RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables aux contenants à matière résiduelle, aux gazebos et aux rues en impasse*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 5 mai 2022, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 mai 2022.



Marie-Josée Charron, greffière